

**Maxime Cervulle**

Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis,  
CEMTI

## La sexualisation normative de l'espace public

La délimitation du privé et du public est historiquement mouvante. Elle épouse les contours de dynamiques plus larges de segmentation du monde social. Parmi celles-ci, la cristallisation médicale du modèle de la « différence des sexes » à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle (Laqueur, 1992) et l'invention du binarisme sexuel (homo/hétérosexualité) le siècle suivant. C'est du moins l'hypothèse formulée par un certain nombre de travaux s'inscrivant dans le sillage des études de genre, mais surtout de la théorie *queer*. Cette dernière, poursuivant le projet foucauldien d'une généalogie critique des processus de *normalisation*, permet notamment de considérer l'espace public médiatisé comme fondé sur la rationalité sexuelle moderne, qui conditionne à la fois la participation politique et la définition du débat public. Il s'agira, dans cette contribution, de tirer le fil de cette problématisation possible en revenant sur la production médiatique du binarisme sexuel, avant de dessiner les contours d'une appréhension *queer* de l'espace public.

### Production médiatique du binarisme sexuel

La distinction des sexualités en fonction du sexe du partenaire est historiquement et culturellement délimitée. En Europe et aux États-Unis, l'émergence du binarisme homo/hétérosexualité sous sa forme actuelle est concomitante de l'avènement de la modernité. C'est en effet à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle qu'apparaissent dans le lexique psychopathologique ces deux notions à partir desquelles l'expérience sexuelle sera définie au cours du siècle suivant. Le concept d'hétérosexualité renvoie alors à « un appétit sexuel anormal ou pervers pour l'autre sexe » (Katz, 2001). Il a pour principale fonction de distinguer la sexualité procréative des « instincts sexuels pathologiques », c'est-à-dire des plaisirs détournés de la reproduction. Cette frénésie nosographique étend le contrôle social au corps, en valorisant la reproduction de la force de travail et en visant à l'élimination des scories érotiques stériles. Elle signe ainsi l'alliance objective du capitalisme industriel et de la clinique sexologique (Seidman, 2003).

Ce « dispositif de sexualité » (Foucault, 1976) ne saurait être détaché de l'industrialisation des moyens de

communication. Ces derniers contribuent en effet à diffuser largement le binarisme sexuel. Ceci passe par des usages nouveaux de «l'imprimé-marchandise», d'une part avec la libéralisation et l'expansion économique de la presse, d'autre part avec la naissance du roman moderne et sa distribution massive au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. La volonté de représentation d'un érotisme entre sexes différents donne lieu à la publication de nombreux romans qui promeuvent un désir hétérosexuel<sup>1</sup> pourtant décrié, en ce qu'il se dégage expressément de l'impératif procréatif. Homo- et hétérosexualité sont alors deux formes également problématiques : ce n'est qu'au terme d'une lutte culturelle que se fixe autour des années 1930 une définition de l'hétérosexualité comme «la sexualité normale» (Katz, 2001). Eve Kosofsky Sedgwick (2008) a particulièrement souligné le rôle qu'ont joué les œuvres romanesques du canon littéraire euro-américain dans la cristallisation du binarisme homo/hétérosexualité, ce dernier entraînant dans son sillage des binarismes aussi structurants et systématiquement hiérarchisés que santé/maladie, public/privé, naturel/artificiel ou savoir/ignorance. L'étude d'Eve Kosofsky Sedgwick donne à voir l'asymétrie entre les deux termes, mais aussi la relation de dépendance qu'entretient le terme hégémonique (l'hétérosexualité) à l'égard de son double subalterne (l'homosexualité). Consacrée en sexualité publique, saine et naturelle, l'hétérosexualité se voit aussi disposer d'un privilège épistémologique, celui de faire des «déviant» sexuels un *objet* du savoir. La médiatisation de la nosographie sexuelle, qui couronne le processus de constitution de «l'homosexuel» et de «l'hétérosexuel» en «espèces» (Foucault, 1976), aurait ainsi marqué la pensée occidentale en y créant une véritable césure épistémologique.

## L'espace public et la rationalité sexuelle bourgeoise

Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, les identités sexuelles modernes se sont à ce point ossifiées qu'elles apparaissent désormais comme des catégories ordinaires de reconnaissance de soi et d'identification d'autrui. La sexualité est devenue un lieu de segmentation de l'expérience sociale et de définition du sujet : nul ne semble pouvoir échapper à la qualification de son être par son «orientation» sexuelle. Au cours de l'histoire, l'asymétrie inhérente au binarisme sexuel a régulé l'accès à l'espace public et prescrit le cadre du débat public : impensable que «l'inverti» conteste l'expertise du médecin ou que la question discutée soit celle de «l'hétérosexualité, ce douloureux problème<sup>2</sup>». Devenue hégémonique du fait de sa triple valorisation par les discours bourgeois, médical et pastoral, l'hétérosexualité en est venue à prendre la forme d'une culture publique. Selon Lauren Berlant et Michael Warner (1998), la «culture publique hétérosexuelle» a pour caractéristique de reléguer à la marge l'expression de la sexualité – étant entendu que l'hétérosexualité ne s'énonce elle-même jamais comme telle, mais sous les traits de «l'Amour», du «Désir» ou de la «Passion». Berlant et Warner (*Ibid.*) relèvent d'ailleurs que s'il est un point sur lequel Foucault et Habermas se rejoignent, c'est sur l'idée selon laquelle l'espace public bourgeois se serait organisé «par le biais d'une privatisation de la sexualité et d'une sexualisation de la personnalité». La privatisation du sexuel serait ainsi l'envers constitutif du principe de publicité. Or, la relégation de la sexualité à la sphère privée s'avère une opération cruciale pour la reproduction du binarisme sexuel asymétrique. En effet, en empêchant la mise en délibération des arrangements sociaux fondés sur le binarisme homo/hétéro, elle empêche toute remise en cause de la légitimité de ce binarisme et préserve l'hégémonie de l'hétérosexualité. Le binarisme sexuel électrifie ainsi les frontières sym-

boliques de l'espace public en confinant les *anormaux* de l'*épistémè* sexuelle moderne au domaine du privé et en délégitimant au préalable leurs revendications. La fracture sexuelle déterminerait donc aussi bien les subjectivités que le périmètre et les propriétés de l'espace public. Ce dernier reposerait sur la rationalité sexuelle bourgeoise et sur le partage historiquement déterminé du privé et du public qu'elle inaugure.

Contre la délimitation *a priori* du « bien commun » et des « intérêts privés », que l'on trouve dans le modèle libéral de l'espace public défini par Habermas (1976), les théories féministes et *queer* de l'espace public insistent sur la contingence du partage public/privé. Ces théories, sans appeler au brouillage systématique de la démarcation, soulignent combien cette contingence permet l'émergence de publics inattendus, de subjectivités politiques nouvelles (Harper, 1999). L'organisation des féministes, des gays et des lesbiennes en contre-publics a permis la redéfinition des limites du « bien commun » institué, par exemple au travers de la construction en problèmes publics de la violence domestique ou de l'homophobie. On peut toutefois se demander si de telles redéfinitions transforment véritablement les différentiels de reconnaissance entre les publics. Le modèle idéal de délibération, qui entérinerait selon Habermas une suspension des inégalités, est-il véritablement réalisé ? La participation au débat ne dépend-elle pas plutôt de l'alignement des publics sur une culture sexuelle spécifique, fondée sur les binarismes sexué (homme/femme) et sexuel (hétérosexuel/homosexuel) ? Cette réflexion, qui rejoint en partie la révision féministe du modèle habermassien engagée par Nancy Fraser (2005), pose des questions quant à la structure contemporaine de l'espace public. Des questions particulièrement d'actualité dans une période au sein de laquelle des mobilisations de contre-publics (féministes, gays et lesbiennes, mais aussi trans et intersexes) ont percuté de plein fouet le partage public/privé. Leurs revendications, issues d'expériences matérielles et corporelles singulières, sont venues contester

le modèle de la citoyenneté abstraite et désincarnée dont parle Habermas.

## Genre et sexualité : le spectacle de la crise

Le contexte français contemporain se prête particulièrement à l'étude de la redéfinition des modes de sexualisation de l'espace public. Si l'on peut voir la prolifération d'arènes publiques autour des questions de genre et de sexualité comme le signe d'un redimensionnement de l'espace public, il est néanmoins nécessaire d'appréhender les différences d'accès à ce dernier et les effets du cadrage médiatique. Les articles de la presse quotidienne traitant, par exemple, des débats relatifs à l'extension de la procréation médicalement assistée (PMA) aux couples de femmes représentent un cas intéressant<sup>3</sup>. On y constate d'abord l'emploi du masculin-universel pour qualifier les couples concernés par un éventuel « amendement PMA » dans la réforme du mariage : une grande majorité de journalistes parle des « couples homosexuels » qui pourraient y avoir recours, sans jamais préciser que cet amendement concernerait logiquement des femmes. Ensuite, si le terme « lesbienne » se voit biffé des articles, les voix de ces dernières sont également largement exclues des colonnes, alors même que l'objet du débat réside dans la légalisation de leur accès au don de gamètes anonymes. Le double binarisme sexué et sexuel régule à la fois la représentation des intérêts et la participation à l'espace public : les intérêts des lesbiennes ne sont présentés qu'au travers d'un miroir déformant, androcentrique et ignorant largement leurs expériences concrètes d'insémination à l'étranger. En d'autres termes, la sexualisation normative de l'espace public « fauss[e] les interactions discursives qui s'y déroulent » (Fraser, 2005) en renforçant, plutôt qu'en suspendant, les inégalités sociales.

Les controverses récentes autour du « mariage pour tous », de la procréation médicalement assistée, de la gestation pour autrui ou encore de la dite « théorie du genre » ont non seulement participé de la mise en délibération des conceptions normatives de la sexualité et de la « différence des sexes », mais aussi de leur mise en crise (Cervulle et Julliard, 2013). Il ne s'agit pas là de dire que ces débats auraient, d'une façon ou d'une autre, « troublé » la formation sociale érigée à partir du modèle de la « différence des sexes » et du binarisme sexuel. À l'instar d'Elsa Dorlin (2005) et d'Eve Kosofsky Sedgwick (2008), il faut plutôt souligner la dimension endémique de cette crise. Toutes deux notent l'instabilité inhérente aux binarismes sexué et sexuel, et soulignent à quel point cette instabilité est régulée par une « crise » permanente, qui constitue leur régime théorique ordinaire. En effet, dans un contexte historique plus large de développement exponentiel des scènes médiatiques et de fragmentation de plus en plus fine des publics, l'instabilité inhérente aux binarismes sexué et sexuel ne peut être dépassée qu'au prix de leur incessante redéfinition – même si celle-ci reste limitée. La crise contemporaine n'ouvrirait donc pas tant un champ de transformation véritable des normes de citoyenneté et de l'espace public, qu'elle organiserait les conditions du consentement à la « différence des sexes » et au partage homo/hétérosexualité. *In fine*, la crise constituerait, dans les régimes démocratiques, la manière d'assurer la clôture de l'espace public. Comme le souligne Nancy Fraser, la délibération joue un rôle de régulation en faveur des *publics forts* de l'arène parlementaire et du public bourgeois auxquels ils se réfèrent. Le *spectacle de la crise* a ainsi pour fonction d'exclure, sur des bases « acceptables », les contre-publics dissidents vis-à-vis de la rationalité sexuelle bourgeoise, et donc vis-à-vis des binarismes sexué/sexuel. La constitution des trans et intersexes en contre-public n'a par exemple pas encore permis d'extirper pleinement le sexe et le corps de la sphère de l'intimité où ils sont confinés. La tension entre des contre-publics transsexuels et transgenres (voir dans ce numéro l'article de Karine

Espineira), qui respectivement acceptent ou contestent la dichotomie sexuelle, montre bien que le coût de l'accès à l'espace public médiatisé réside dans la normalisation. Seuls les premiers accèdent à la représentation médiatique, au prix de leur conformation à une parole testimoniale « reproduisant le modèle hétérosexuel et confortant l'ordre des genres » (Espineira, 2014).

L'exemple de la controverse autour de la dite « théorie du genre » est, lui aussi, particulièrement frappant. En 2013 et 2014, les études de genre ont fait face à une contestation d'ampleur menée par une cohorte hétérogène d'acteurs : élus de droite de premier plan, groupuscules d'extrême droite et collectifs hybrides (notamment catholiques et maurassiens) formés à l'occasion des manifestations de rue contre la réforme du mariage. Ces différents acteurs ont contesté la légitimité non seulement des études de genre, mais de leur contribution à la redéfinition du bien commun, pouvant déboucher sur des décisions politiques dans le domaine de l'éducation ou de la législation relative à la famille. La violence de l'affrontement idéologique a été telle que les acteurs en position de défendre les études de genre ont souvent fait des concessions majeures, privilégiant l'agenda d'un féminisme réformiste sur celui d'une transformation sociale radicale remettant en question le double binarisme hiérarchisé. Ainsi, face à l'affirmation selon laquelle derrière le terme « genre » se cacherait une remise en cause du fondement naturel de la « différence des sexes » et de la norme hétérosexuelle, peu nombreuses ont été les voix à répondre : *oui*. Les travaux de la tradition féministe matérialiste française<sup>4</sup>, qui sont à l'origine de la deuxième vague féministe et constituent la matrice première des travaux sur le genre conduits dans le pays, s'inscrivent pourtant dans cette perspective. On peut ainsi constater combien la « crise » ouverte au sein de l'espace public n'a d'autre effet que de conduire les contre-publics à emprunter la voie de la normalisation, en d'autres termes à se voir contraints de « reconnaître » publiquement le « bien-fondé » des binarismes sexué et sexuel asymétriques.

## De la visibilité contrainte des gays et lesbiennes à la (re)privatisation de la sexualité

Pour les contre-publics gays et lesbiens, la représentation au sein de l'espace public médiatisé passe par une forme de visibilité contrainte. La stratégie de visibilité historiquement privilégiée par les militant-e-s gays et lesbiennes en Europe et aux États-Unis a souvent impliqué une confusion entre intégration au marché et inclusion dans le processus décisionnel (Clarke, 2000). L'organisation d'un public, porteur d'une demande de réévaluation des limites de l'espace public, est alors réduite à la constitution d'un segment de marché. Ces contre-publics se sont ainsi trouvés enserrés dans l'oscillation permanente entre demandes adressées à l'État et reconnaissance par le marché, entre exigence politique et valorisation privée par la publicité commerciale et le secteur audiovisuel. Pour Jasbir Puar (2013), la figure du « consommateur gay » constituerait d'ailleurs « une médiation de ce statut marginal » vis-à-vis de l'État.

L'histoire des mouvements de « libération sexuelle » peut être vue comme une histoire de renégociation des frontières entre le public et le privé. Pourtant, les tentatives réussies de constituer en problème public un enjeu tel que l'ouverture du mariage aux couples de personnes de même sexe semble lui-même paradoxalement aboutir à une sorte de reprivatisation de la sexualité. Comme

le relève Kevin Floyd (2013), une telle revendication est faite au nom du *respect de l'intimité* et, dans les contextes où ont été adoptés des partenariats civils, elle porte sur la reconnaissance de la transmission patrimoniale des biens de propriété privée (Cervulle et Rees-Roberts, 2010). De plus, les contre-publics qui se sont rendus visibles en s'appuyant sur la valorisation offerte par le marché se voient ainsi reconnus dans le même mouvement par lequel ils seront durablement tenus à l'écart de l'espace public. En effet, l'aboutissement de la réforme du mariage consacre la relégation de la sexualité à l'intimité, sapant ainsi par avance toute revendication portant sur les usages sociaux de la sexualité et les partages politiques qu'ils entraînent.

Au-delà, l'assouplissement des limites définitionnelles de la *famille* et de la *citoyenneté* sert précisément à maintenir le lien entre ces deux entités. La violente résurgence dans le débat public contemporain de la figure de l'enfant comme horizon politique témoigne d'un mouvement de reflux qui repositionne la famille en acteur politique à part entière. C'est d'ailleurs ce qu'ont en commun les défenseurs associatifs de l'homoparentalité et « La Manif pour tous », tous deux se disputant la légitimité de « parler au nom des familles ». Tandis que la perspective d'une véritable mise en délibération des binarismes sexué et sexuel paraît plus incertaine que jamais, la tâche de constituer des « cultures publiques sexuelles non normatives » (Berlant et Warner, 1998) reste d'une brûlante actualité.

### NOTES

1. On pense à James Joyce, F. Scott Fitzgerald ou encore D. H. Lawrence.
2. En référence à la célèbre émission de Menie Grégoire, dont l'édition du 10 mars 1971 intitulée « L'homosexualité, ce

douloureux problème » fut interrompue par les militant-e-s du Front homosexuel d'action révolutionnaire (FHAR).

3. Les constats suivants portent sur un corpus de 469 articles extraits de la presse nationale quotidienne et parus entre le

1<sup>er</sup> août et le 1<sup>er</sup> novembre 2013. Ils ont été étudiés à l'occasion d'une recherche sur la médiatisation du débat public autour du « mariage pour tous » (Cervulle, 2013).

4. Voir notamment les travaux de Christine Delphy, Monique Wittig, Colette Guillaumin ou Nicole-Claude Mathieu.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BERLANT, L. et WARNER, M., « Sex in Public », *Critical Inquiry*, vol. 24, n° 2, 1998, p. 547-566.

CERVULLE, M., « Les controverses autour du “mariage pour tous” dans la presse nationale quotidienne. Du différentialisme ethno-sexuel comme registre d'opposition », *L'Homme et la société*, n° 189-190, 2013, p. 207-222.

CERVULLE, M. et JULLIARD, V., « “Différence des sexes” et controverses médiatiques : du débat sur la parité au “mariage pour tous” (1998-2013) », *Le Temps des médias*, n° 21, 2013, p. 161-175.

CERVULLE, M. et REES-ROBERTS, N., *Homo exoticus. Race, classe et critique queer*, Paris, Armand Colin, 2010.

CLARKE, E. O., *Virtuous Vice. Homoeroticism and the Public Sphere*, Durham, Duke University Press, 2000.

DORLIN, E., « Sexe, genre et intersexualité. La crise comme régime théorique », *Raisons politiques*, n° 18, 2005, p. 117-137.

ESPINEIRA, K., « La médiatisation des politiques transgenres : du statut de contre-public à l'inégalité de la représentation », *Revue française des sciences de l'information et de la communication* [en ligne], n° 4, 2014. En ligne sur : <rfsic.revues.org/695>, consulté le 15/05/2014.

FLOYD, K., *La Réification du désir. Vers un marxisme queer*, Paris, éditions Amsterdam, 2013.

FOUCAULT, M., *Histoire de la sexualité. Tome 1. La Volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976.

FRASER, N., *Qu'est-ce que la justice sociale? Reconnaissance et redistribution*, Paris, La Découverte, 2005.

HABERMAS, J., *L'Espace public: archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1978.

HARPER, P. B., *Private Affairs. Critical Ventures in the Culture of Social Relations*, New York, New York University Press, 1999.

KATZ, J. N., *L'Invention de l'hétérosexualité*, Paris, Epel, 2001.

KOSOFSKY SEDGWICK, E., *Épistémologie du placard*, Paris, éditions Amsterdam, 2008.

LAQUEUR, T., *La Fabrique du sexe. Essai sur le corps et le genre en Occident*, Paris, Gallimard, 1992.

PUAR, J. K., « Homonationalisme et biopolitique », *Cahiers du genre*, n° 54, 2013, p. 151-185.

SEIDMAN, S., *The Social Construction of Sexuality*, New York, W. W. Norton & Company, 2003.